

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le 30-11-2022



ID: 039-223900010-20221130-ARR_2022_1278-AR



HÔTEL DU DÉPARTEMENT 17 RUE ROUGET DE LISLE 39039 LONS-LE-SAUNIER Cedex Tél. 03 84 87 33 00 contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1278_ARR_RNPV_RD 236 _ ROMAIN-VIGEARDE

Portant renouvellement d'une permission de voirie

Service: PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU L'arrêté N° 362/2012 établi en date du 06/07/2012, portant autorisation à M. et Mme SALOMON Philippe 2, Rue de Romain 25410 MERCEY LE GRAND, d'occuper le domaine public de la RD 236 pour accès avec occupation en surface et emprise en agglomération 42, Grande Rue, commune de 39350 ROMAIN-VIGEARDE;
- VU L'arrêté N° 1-1-5-17/516 en date du 25 juillet 2017, portant renouvellement de l'autorisation d'occuper le domaine routier ;
- VU La demande de renouvellement de cette autorisation présentée par courrier en date du 12/04/2022 par M. SALOMON Philippe;
- VU Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7;
- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU Le règlement de voirie départementale du 28/05/2010 ;
- VU L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de DOLE ;
- VU L'état des lieux ;

<u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1 AUTORISATION

L'autorisation accordée par l'arrêté N° 1-1-5-17/513 en date du 25/07/2017 susvisé est renouvelée dans les mêmes conditions sous réserve des modifications apportées par le présent arrêté.

ARTICLE 2 REDEVANCE

L'occupation autorisée à l'article 1 est soumise à une redevance annuelle en application du barème approuvé le 1^{er} juin 2022.

Nature de l'occupation	Quantité	Tarif (m ²)	Total
Occupation en surface avec emprise	15,00 m2	1,576€	23,64€

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le 30-11-2022



ID: 039-223900010-20221130-ARR_2022_1278-AR

ARTICLE 3 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire : elle peut être retirée à tout moment, sans indemnité, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de 5 ans à compter du 06/07/2022.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le Département se réserve le droit de faire déplacer des ouvrages implantés sur le domaine public aux frais du bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 4 RECOURS

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE à l'adresse suivante : 24, Rue de la Fenotte 39100 DOLE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Diffusion	Signature de l'arrêté	
Le Bénéficiaire (pour attribution) L'ARD de DOLE (pour attribution) La commune de ROMAIN-VIGEARDE (pour information)		

Reveillon Ghislain

Envoyé en préfecture le 30/11/2022 Reçu en préfecture le 30/11/2022

ID: 039-223900010-20221130-ARR_2022_1278-AR

Publié le 30-11-2022

De:

christelle.salomon <christelle.salomon25@orange.fr>

Envoyé:

mardi 12 avril 2022 09:07

À:

Reveillon Ghislain

Objet:

renouvellement de permission de voirie

Bonjour , suite à notre entretien téléphonique concernant le dossier de Mr Gilles Gruet décèdé à ce jour

je vous joins l'ensemble des coordonnées nécessaire à la poursuite du dossier car nos sommes les nouveaux propriétaire de

l'habitation située 42 grande rue, 39350 Romain

nos coordonnées : Mr et Mme SALOMON Philippe , 2 rue de romain , 25410 MERCEY LE GRAND

Num tel: 03 81 58 24 49

Portable: 06 31 70 32 33

Merci de me faire parvenir l'ensemble des documents concernant cette affaire car je n'ai rien en ma possession

Salutations

Mme Salomon Christelle



HÔTEL DU DÉPARTEMENT 17 RUE ROUGET DE LISLE 39039 LONS-LE-SAUNIER Cedex Tél. 03 84 87 33 00 contact@jura.fr

Direction Générale des Services

Pôle Patrimoine et Ressources Direction des Routes Sous-Direction Exploitation Entretien

Agence Routière Départementale de DOLE Gérard RINGUE Chef d'Agence Tél. 03 84 79 88 88 Mail : gringue@jura.fr Envoyé en préfecture le 30/11/2022 Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le 30-11-2022

ID: 039-223900010-20221130-ARR_2022_1278-AR

Mret 11 Me Salomon philippe 2, Rue de Romain 25410 Mercay le grand

Dole, le 6 avril 2022

OBJET: Renouvellement de permission de voirie

Monsieur,

Vous avez été autorisé à accuper temporairement le domaine public départemental, pour l'accès d'un aqueduc situé sur la commune de ROMAIN VIGEARDE sur la route départementale 236.

L'arrêté n° 362/2012 établi le 06/07/2017 arrive à expiration le 06/07/2022.

En conséquence, je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'adresser un courrier sollicitant la prolongation de l'autorisation de voirie à :

Conseil Départemental du Jura Agence Routière Départementale de Dole BP 50418 24 Rue de la Fenotte 39106 DOLE CEDEX

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Chef d'Agence,

G.RINGUE